

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune de Triel-sur-Seine

Réalisée du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus

### 1ère partie

## RAPPORT



Maître d'ouvrage :	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)	 GRAND PARIS <b>SEINE &amp; OISE</b> COMMUNAUTÉ URBAINE
Autorité organisatrice :	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)	
Siege de l'enquête publique :	(CU GPS&O et Mairie de Triel-sur-seine	

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

## 1ère partie, Rapport

### SOMMAIRE

#### 1 - GENERALITES

- 1.1 Objet de l'enquête publique
- 1.2 Cadre général du projet
- 1.3 Présentation de la commune de Triel-sur-seine
- 1.4 Le cadre juridique et réglementaire
- 1.5 Situation existante
- 1.6 Nature et caractéristiques du projet
- 1.7 Les modifications envisagées sur les structures de collectes
- 1.8 Documents d'urbanisme supra-communaux ou intercommunaux à prendre en compte
- 1.9 Servitudes d'utilité publique
- 1.10 SDAGE : Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- 1.11 Composition du dossier
- 1.12 Analyse du commissaire enquêteur concernant le dossier

#### 2 - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- 2.3 Les réunions avec Les services de GPSeO et les visites des lieux
- 2.4 Information du public, publicité affichages

#### 3 – DÉCISION DE LA MRAe et analyse

#### 4 - DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 4.1 Déroulement d l'enquête
- 4.2 Tenue des Permanences, pendant l'enquête publique
- 4.3 Les registres papier et dématérialisé – fréquentation
- 4.4 Evènements pendant les permanences
- 4.5 Clôture de l'enquête publique

#### 5 – CONTRIBUTION DU PUBLIC, RÉPONSE DE LA COLLECTIVITÉ ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

**Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine  
GPS&O - Yvelines -**

***2<sup>ère</sup> partie :***

***CONCLUSION MOTIVÉES ET AVIS***

***PIÈCES JOINTES***

Pièce jointe n°1 : Arrêté du président de GPS&O du 27 juin 2025, prescrivant l'enquête publique

Pièce jointe n°2: Décision nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal administratif

Pièce jointe n°3 : Certificat d'affichage

Pièce jointe n°4: Avis d'enquête publique

Pièce jointe n°5 : Certificats d'affichage numérique

Pièce jointe n°6-1 Publicité presse le Grand Parisien du 13 août 2025

Pièce jointe n°6-2 Publicité presse le courrier de Mantes du 20 août 2025

Pièce jointe n°6-3 Publicité presse le Grand Parisien du 8 septembre 2025

Pièce jointe n°6-4 Publicité presse le courrier de Mantes du 10 septembre 2025

Pièce jointe n°7 Site internet GPS&O

Pièce jointe n°8 Procès-verbal de synthèse

## 1 - GENERALITES

### **1.1 Objet de l'enquête publique**

La présente enquête publique a pour objet la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune de Triel-sur-seine

La communauté urbaine (CU) du Grand Paris seine et Oise (GPS&O) a la compétence en matière d'assainissement des eaux usées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et à ce titre est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du zonage d'assainissement sur le territoire communal de Triel-sur-Seine.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer la participation et l'information du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Ainsi les observations du public, l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), l'étude du dossier soumis à l'enquête et les réponses de la collectivité maître d'ouvrage doivent permettre au commissaire enquêteur d'émettre un avis sur ce projet.

### **1.2 Cadre général du projet**

Une étude relative à la délimitation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été initialement menée sur le territoire des communes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy et de Chanteloup-les-Vignes situées à l'est du territoire de la CU GPS&O.

La CU GPS&O a décidé d'engager avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie la mise à jour de ces zonages qui ont été élaborés en parallèle des schémas directeurs d'assainissement.

L'état des lieux et les solutions étudiées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement ont permis d'aboutir à des orientations sur la gestion des eaux usées et des eaux pluviales des communes.

A l'origine, le dossier d'enquête publique devait inclure la commune de Triel-sur-Seine sur tout le territoire de la « Boucle de Chanteloup» (comprenant les communes d'Andrésy, de Carrières- sous-Poissy et de Chanteloup-les-Vignes).

L'examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité exempt les communes d'Andrésy, de Carrières- sous-Poissy et de Chanteloup-les-Vignes d'évaluation environnementale, alors que la commune de Triel-sur-Seine fait l'objet d'un traitement séparé, avec demande d'évaluation environnementale.(MRAe 2022-146 du 01/09/2022)

Un nouvel avis de la MRAe (2025-019 du 12/02/2025) est apporté à la suite du rapport environnemental du septembre 2024, indiquant 7 recommandations

La CU GPS&O, pour le compte de la commune de Triel-sur-Seine, a décidé d'engager avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie **la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que l'élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales**. Ces zonages s'inscrivent dans le cadre de l'Élaboration du schéma directeur d'assainissement de Triel-sur-Seine

### **1.3 Présentation de la commune de Triel-sur-seine**

#### **La situation administrative**

Triel-sur-Seine est une commune française située dans la région Île-de-France, département des Yvelines (78), canton de Verneuil-sur-Seine et à la Communauté Urbaine du Grand-Paris Seine & Oise (CU GPS&O).

#### **La situation géographique**

La commune de Triel-sur-Seine se trouve sur la rive droite de la Seine, entre Poissy et Meulan-en-Yvelines, à environ 30 kilomètres au nord-ouest de Paris.

La commune de Triel-sur-Seine est une commune située dans la « boucle de Chanteloup », à l'intérieur d'un méandre formé par la Seine avec une alternance de parties naturelles et boisées, de surfaces agricoles et de parties urbanisées

Triel-sur-Seine est entourée par les communes d'**Andrésy** et **Chanteloup-les-Vignes** à l'est, **Vaux-sur-Seine** à l'ouest, **Verneuil-sur-Seine** et **Vernouillet** au sud (de l'autre côté de la Seine), et **Jouy-le-Moutier** (Val-d'Oise) au nord, au-delà de la forêt de l'Hautil.

**D'une superficie d'environ 13,6 km<sup>2</sup>, la commune s'étend depuis les bords de Seine jusqu'aux coteaux boisés du plateau du Vexin français.** SA population a

La commune montre une forte différence de relief entre la plaine de la Seine (rive du fleuve), allant de 18m à 180 m d'altitude sur les hauteurs (forêt de l'Hautil) qui l'entourent et se décompose en secteurs paysagers

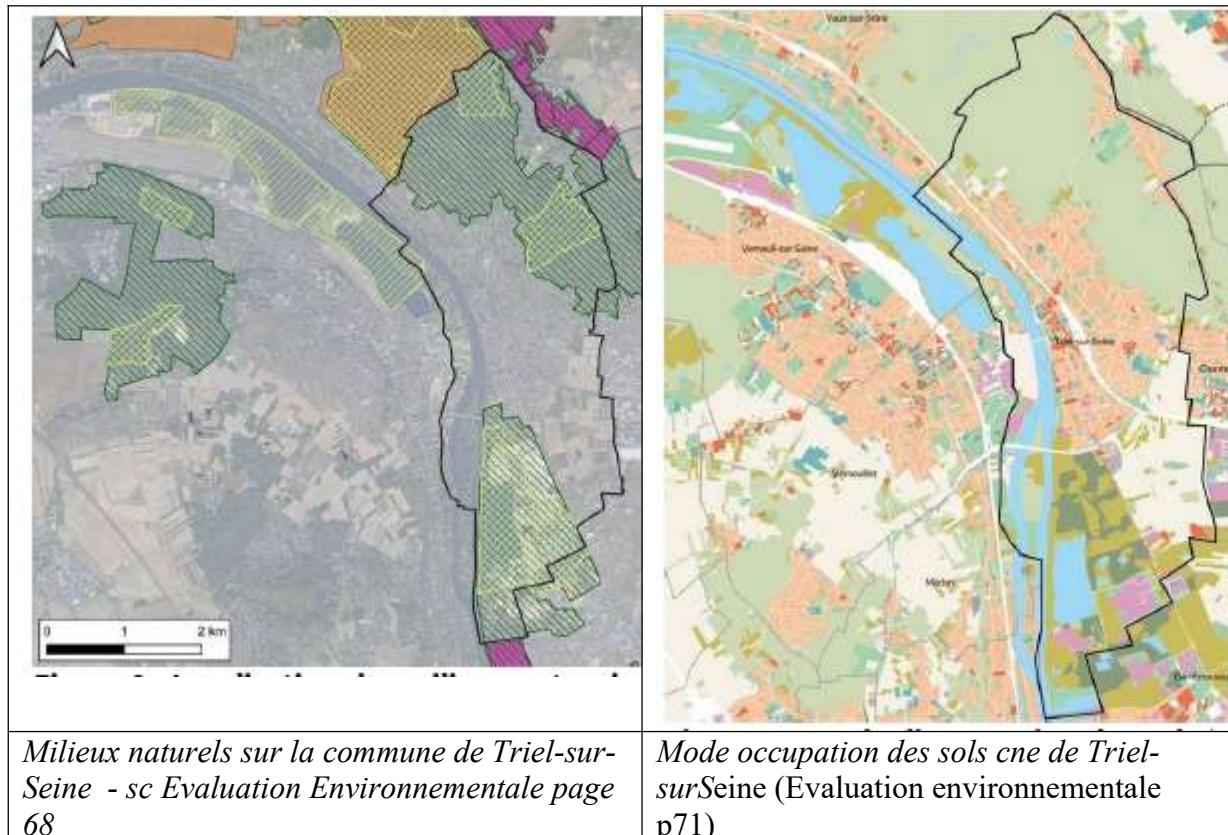
- La partie basse ou rive de la Seine comprise entre 18 mm et 30-40.m
- La partie intermédiaire avec un relief compris entre 50 et 90 m,
- et la partie haute comprise entre 150 et 180m

La forêt de l'Hautil, situé sur les parties élevées du coteau est un massif boisé classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Triel-sur-Seine est une ville résidentielle et verdoyante, marquée par la présence de la Seine, de la forêt et d'un relief varié.

Sa proximité avec Paris et sa situation entre la vallée de la Seine et le Vexin lui confèrent un cadre de vie agréable et un rôle de ville-pont entre nature et agglomération urbaine.

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -



Le territoire communal de Triel-sur-Seine est majoritairement rural (à 69 %), l'espace urbain construit occupe 334,7 hectares, soit 24,3 % de la commune alors que l'habitat occupe 265,2 hectares, soit 19,3 % de la superficie totale de la commune. Il est constitué majoritairement d'habitations individuelles qui occupent 252 hectares contre 13 ha pour l'habitat collectif. Les surfaces consacrées aux activités économiques et aux chantiers représentent 21,85 ha, soit 2,3 % seulement du territoire.

### **1.4 Le cadre juridique et réglementaire**

L'enquête publique est prescrite au titre :

- **du code de l'environnement**, et notamment ses articles L.123-3 et suivants et R.123-1 à R.123 27;
- **du code général des collectivités territoriales**, et notamment l'article L 2224-10 qui impose aux communes de définir les zones d'assainissement collectif, non collectif et le zonage pluvial ;
- **du code de l'urbanisme**, et notamment l'article L 151-24 ;
- **de la loi sur l'Eau, n°2006-1772** du 30 décembre 2006, visant la préservation des écosystèmes aquatiques, le développement et la protection de la ressource en eau ;
- **L'arrêté ARR2025\_074 en date du 27 juin 2025 , du président de la CU GPS&O a fixé** les conditions d'organisation de l'enquête publique durant la période jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus, soit une durée de 31 jours.
- **la liste départementale des Yvelines** d'aptitude à exercer les fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2025

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

- de la décision n° E25000023/78 en date du 7 avril 2025, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur Jean-Luc Bienvault, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian Lamarche en qualité de commissaire enquêteur suppléant; en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : "Le projet de zonage d'assainissement de Triel-sur-Seine »"
- Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale, La Mission Régionale d'Autorité environnementale a rendu son avis le 12/02/2025 (MRAe APFIF-2025-019 du 12/02/2025)

### 1.5 Situation existante

Le réseau est majoritairement de type séparatif :

- Un réseau pour les eaux usées (collecte des eaux usées)
- Un réseau pour les eaux pluviales (ruissellement)

Le réseau de collecte comprend environ 42,3 km pour les eaux usées (EU) et 26,3 km pour les eaux pluviales (EP) sur la commune

Réseau communautaire ¶ (CU-GPS&O)¤			Réseau syndical ¶ (SIARH)¤		
EU¤	EP¤	UN¤	EU¤	EP¤	UN¤
31 875 ml¤	23 479 ml¤	0 ml¤	10 411 ml¤	2 856 ml¤	0 ml¤

¶

\*CU-GPS&O-Communauté-urbaine-Grand-Paris-Seine-et-Oise¶

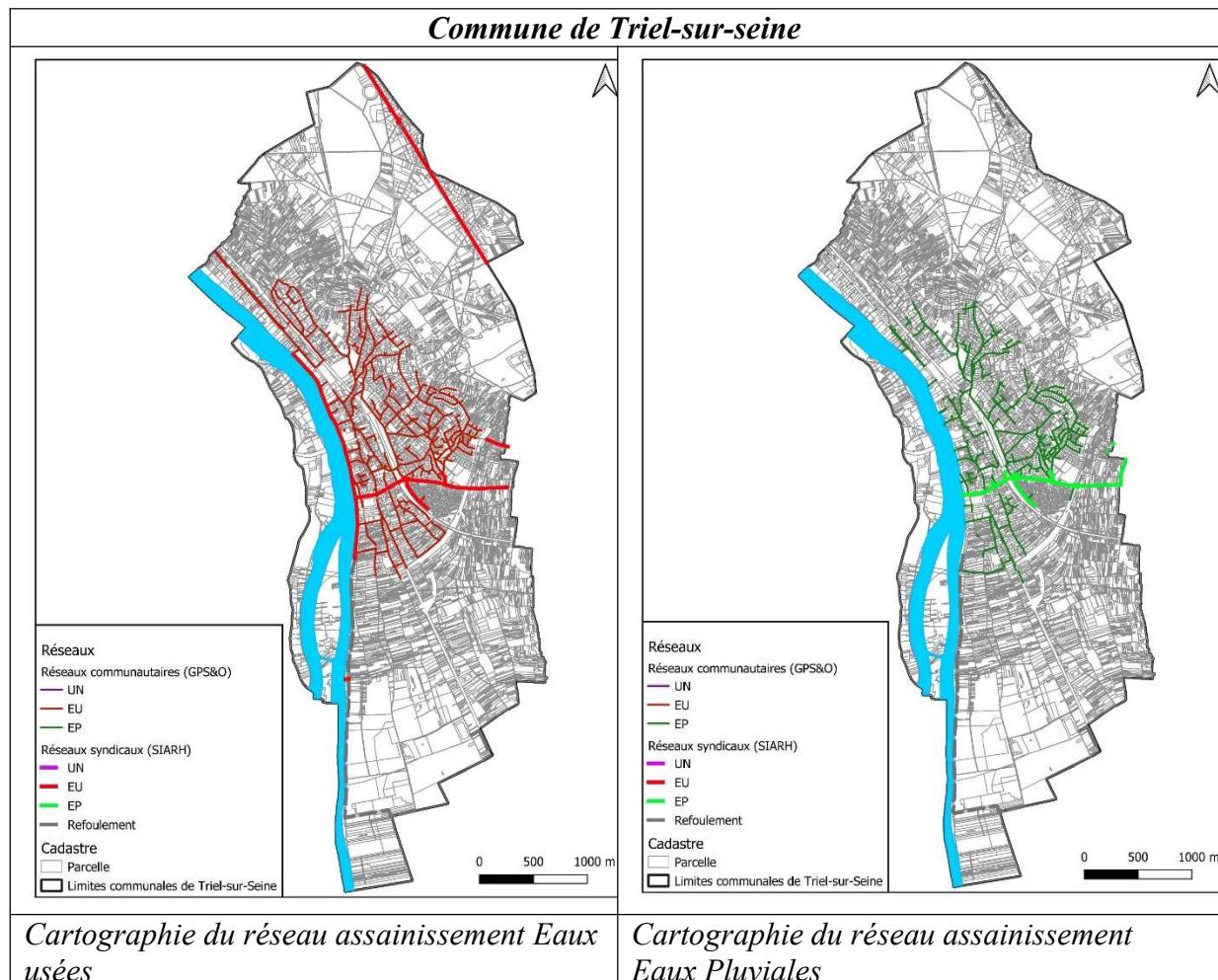
\*\*SIARH-Syndicat-intercommunal-de-la-Région-de-l'~~Hauts-de-France~~¶

*- extrait dossier zonage p26 nota : le SIARH a été dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2023, au profit de GPS&O*

Le diagnostic de 2018 de la commune de Triel-sur-Seine comprend :

- 7 exutoires, vers le milieu naturel (la Seine)
- 10 puisards d'eaux pluviales,
- 2 postes de relèvement /refoulement

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -



### Le réseau d'assainissement collectif (AC)

L'assainissement collectif a pour objet la collecte des eaux usées des habitations, leur traitement et l'évacuation des eaux traitées. Le réseau d'eaux usées est de type séparatif, il est composé d'environ 41 km de canalisations pour les eaux usées et 26 km pour les eaux de pluie en collecte gravitaire, I

### L'assainissement non collectif (ANC)

L'assainissement non collectif (ANC) consiste à traiter les effluents domestiques de façon individuelle, sur leur lieu de rejet. Il existe plusieurs dispositifs de traitement et le choix de l'un ou l'autre repose sur l'étude qualitative du sol et de certaines contraintes physiques (pente, surface disponible)

Ce mode d'assainissement concerne à ce jour plus de 400 installations individuelles présentes sur le territoire communal

### 1.6 Nature et caractéristiques du projet

En réponse aux problématiques environnementales et aux besoins liés à l'urbanisation, le projet d'assainissement de Triel-sur-Seine vise à actualiser les zonages des eaux usées et pluviales.

## **Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine**

### **GPS&O - Yvelines -**

Plusieurs objectifs sont visés par cette actualisation du réseau d'assainissement la délimitation des zones d'assainissement collectif (AC) et non collectif (NAC), la réhabilitation de l'existant, et une extension sur 27 secteurs identifiés, en tenant compte des contraintes environnementales locales (argiles, pentes, zones humides,) en préservant les milieux naturels et les risques d'inondation

### **1.7 Les modifications envisagées sur les structures de collectes**

Les modifications concernent notamment la réhabilitation des réseaux existants (AC) et la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif (ANC) du fait d'un taux de non-conformité à 80%, réduire les rejets non traités, et les débordements existants, dans le cadre d'un programme de travaux étendu de 2023 à 2032

### **1.8 Documents d'urbanisme supra-communaux ou intercommunaux à prendre en compte**

#### **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le SDRIF**

La Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) dispose de la compétence Aménagement et urbanisme.

Le PLUi de GPS&O a été approuvé le 16 janvier 2020. Le périmètre de ce PLUi englobe La commune de Triel-sur-Seine.

Le PLUi retranscrit règlementairement les critères de détermination des zonages d'assainissement et d'eaux pluviales, mais également trois Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) sectorielles au nombre de trois dites OAP sectorielles

Le SDRIF, document de planification supérieur au PLUi, adopté par la Région Ile de France et approuvé s'impose au plan local d'urbanisme intercommunal de GPS&O.

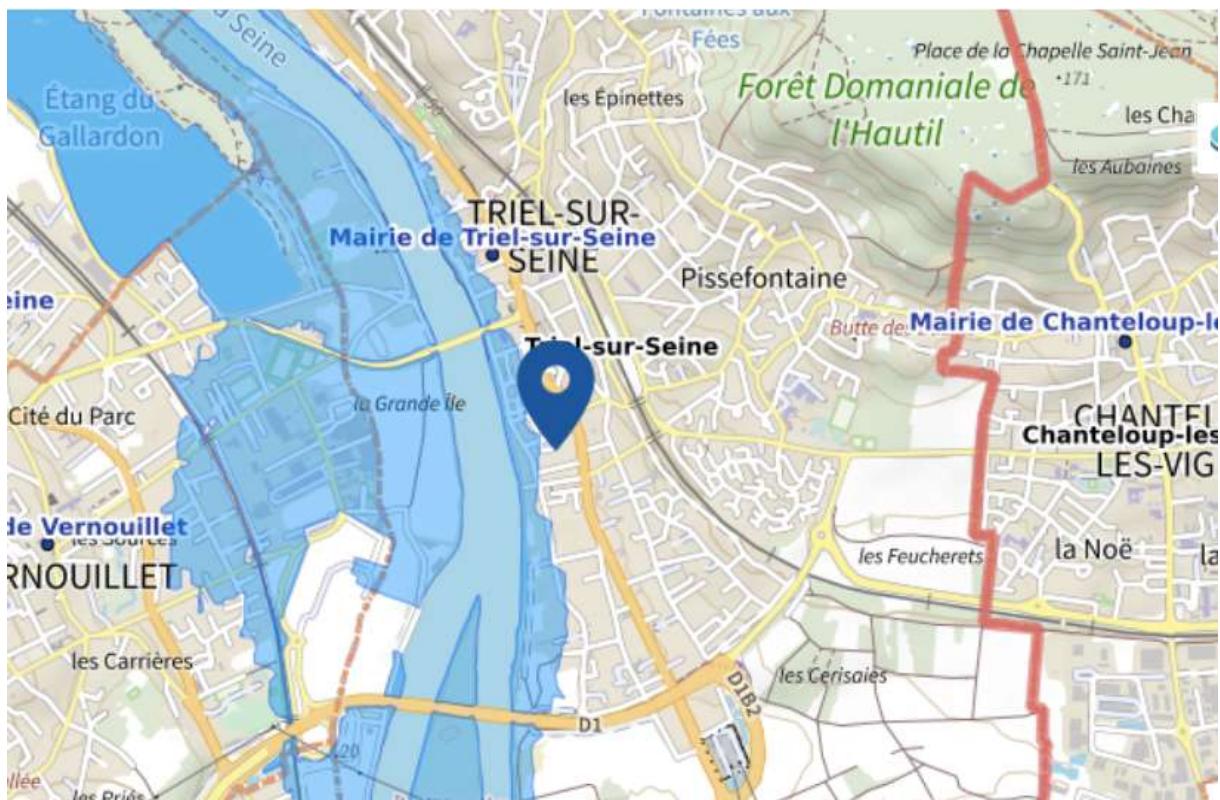
### **1.9 Servitudes d'utilité publique**

La commune de Triel-sur-Seine présente plusieurs risques naturels existants, important ou faible, qui sont à prendre en compte dans le projet présentés. Certains de ces risques s'imposent comme servitude d'utilité publique, et sont risque inondation, remontée de nappe, mouvements de terrain, retrait gonflement des argiles.,

- Le PPRI de la Vallée de la Seine et de l'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2007,
- Plan de prévention des risques naturels (PPRn) du Massif de l'Hautil. Anciennes carrières souterraines de gypse abandonnées : Le PPR lié aux carrières souterraines de gypse abandonnées du Massif de l'Hautil a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 1995, complété par l'arrêté inter-préfectoral du 30 juillet 1997. Il est opposable aux tiers.
- Site BASOL Infiltration interdite au droit du site BASOL

Un certain nombre sont identifiables via le lien du site géorisques, (extrait ci-dessous) : <https://www.georisques.gouv.fr/accueil-collectivite>

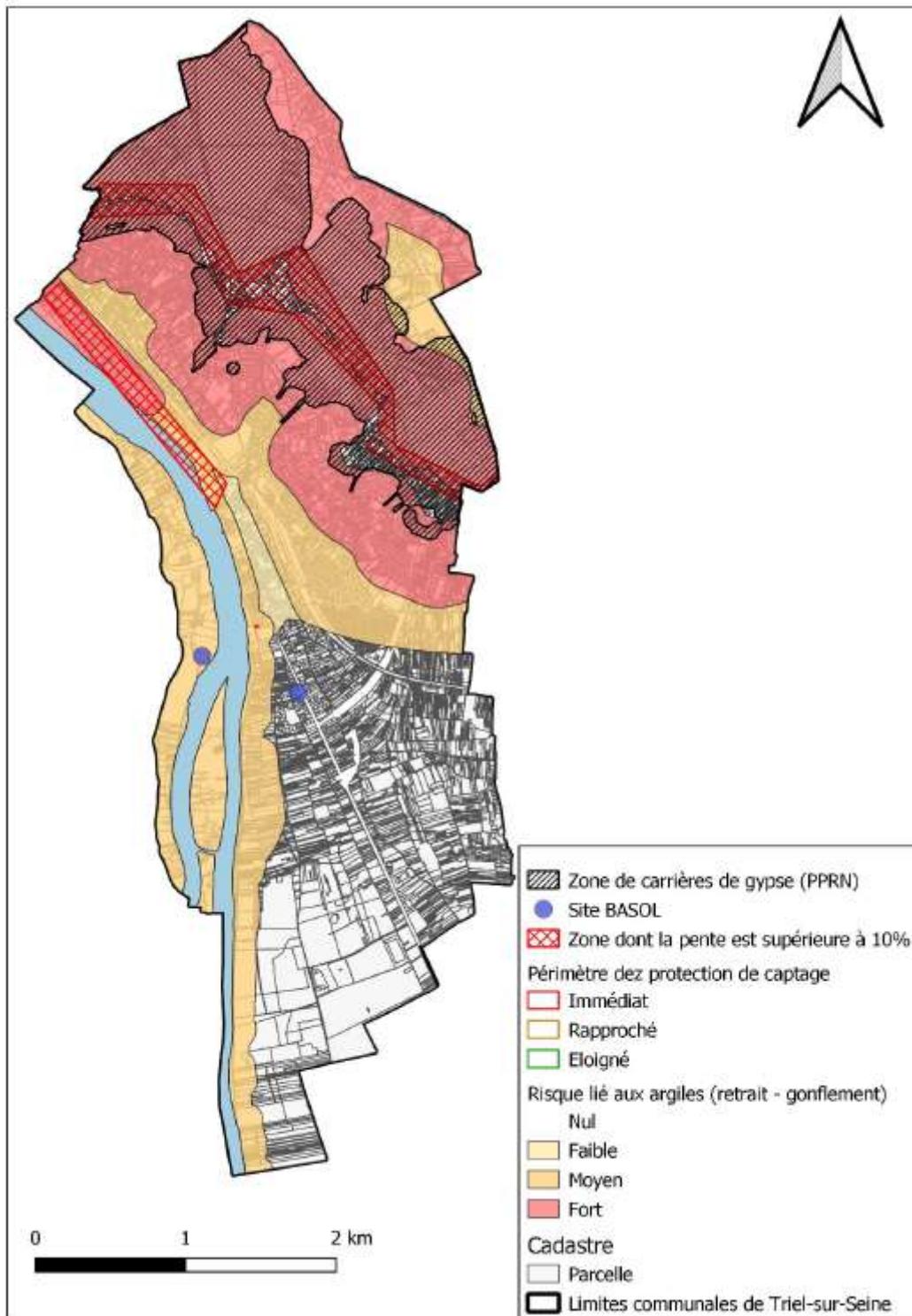
Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine  
GPS&O - Yvelines -



*Plan de prévention des risques naturels (PPRn) : risque existant  
PPR Inondation : PPRI de la Seine et de l'Oise*

Les risques ou aléas déterminent les zones où l'infiltration est interdite (inondation, carrières souterraines, retrait-gonflement des argiles, champ-captant, zone en forte pente ( $>\!10\%$ ), site BASOL, sont identifiés dans la cartographie ci-après.

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -



### **1.10 SDAGE : Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

La commune de Triel-sur-Seine entre dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Seine Normandie) dans l'unité hydrographique « Seine Mantoise ».

Les règles de gestion des eaux de ruissellement doivent donc être en accord notamment avec les enjeux, défis et orientations du SDAGE.

### **1.11 Composition du dossier**

Le dossier relatif à l'actualisation du zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique se compose des pièces énumérées dans le tableau ci-dessous.

- Dossier d'enquête publique de Triel-sur-Seine
- Zonage d'assainissement de Triel-sur-Seine
- Certificat d'affichage en mairie
- Arrêté du Président du 27 juin 2025
- Affiche : avis d'enquête publique
- Publication de l'avis d'enquête
- Avis délibéré de la MRAE
- Décision délibérée de la MRAE
- Annexe 1.1 Règlement d'assainissement collectif.pdf
- Annexe 1.2 Zonage des eaux usées de Triel-sur-Seine
- Annexe 1.3 Zonage des eaux pluviales de Triel-sur-Seine
- Annexe 2.1 Avis de la MRAE
- Annexe 2.2 Zonage des eaux usées de Triel-sur-Seine
- Annexe 2.3 Zonage des eaux pluviales de Triel-sur-Seine
- Annexe 2.4 Plan de zonage de PPRI de Triel-sur-Seine

Ces pièces du dossier étaient consultable au format

- papier à la permanence en mairie de Triel-sur-seine
- numérique, sur un poste dédié à la permanence, accessible sur le site GPS&O (<https://gpseo.fr/article/enquete-zonage-dassainissement-pour-triel-sur-seine>) , et sur le registre-numérique publilégal ( <https://gpseo.fr/article/enquete-zonage-dassainissement-pour-triel-sur-seine> )

### **1.12 Analyse du commissaire enquêteur concernant le dossier**

*Le dossier mis à l'enquête publique par GPS&O est complet au regard de la réglementation en vigueur.*

*La principale pièce est le dossier d'enquête publique de la commune de Triel-sur-seine, qui reprend de façon exhaustive toutes les données propres au territoire communal*

*Le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif existants est précis La représentation des modifications par site (rues, sentiers, sentes, chemins) permet au citoyen lambda de s'y retrouver facilement, voir s'il est impacté par une modification de zonage d'assainissement non collectif (ANC) vers un assainissement collectif (AC).*

*La description technique se fait par fiche, en général une rue, avec plan et raccordement au réseau.*

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

*Les obligations et la réglementation générale sont détaillées,, des chiffrages des scénarios de raccordement, de réhabilitation des ANC sont présentés.*

*Les plans papiers au format 0 sont difficiles à lire. Les personnes qui se sont présentées aux permanences ont eu quelques difficultés à se repérer.*

*Globalement le dossier présenté est très lisible*

## 2 - ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 2.1 Désignation du commissaire enquêteur

La CU GPS&O a sollicité la désignation d'un commissaire enquêteur auprès de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, qui a désigné le 7 avril 2025 Monsieur Jean-Luc BIENVAULT (Dossier E25000023/78) commissaire enquêteur pour le « zonage d'assainissement de la commune de Triel-sur-Seine.

### 2.2 L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique

**L'arrêté du président de l'ARR2025\_074 en date du 27 juin 2025 , du président de la CU GPS&O fixe** les conditions d'organisation de l'enquête publique durant la période du jeudi 4 septembre au samedi 4 octobre 2025 inclus, soit une durée de 31 jours, précisant

1. l'objet de l'enquête publique ;
2. la désignation du commissaire enquêteur ;
3. le dossier mis à l'enquête, les modalités de consultation, les permanences du commissaire enquêteur;
4. la publicité de l'enquête publique
5. les modalités de formulation des observations et propositions par le public ;
6. Les permanences du commissaire enquêteur
7. la clôture de l'enquête publique,
8. la consultation par le public du rapport, et des conclusions du commissaire enquêteur
9. décision au terme de l'enquête publique

### 2.3 Les réunions avec les services de GPSeO, mairie de Triel-sur-Seine, et visites des lieux

**Mardi 6 mai 2025** : rendez-vous dans les locaux de GPS&O sise avenue Vanerbiilt à Carrières-sous-Poissy sont présents :

- Madame RIBEIRO Yvonne Direction cycle de l'eau – Secteur Est
- Madame FAIVRE Stéphanie
- Monsieur BIENVAULT Jean-Luc commissaire enquêteur

Cette rencontre avait pour objet :

- de présenter au commissaire enquêteur le contenu du projet de révision du zonage d'assainissement soumis à l'enquête ;
- d'arrêter la période de l'enquête (du 4 septembre au 4 octobre 2025) ;

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

- de définir les modalités concernant l'organisation de l'enquête (dates des permanences, l'affichage, les annonces légales, signature du registre papier) ;
- de préparer l'arrêté et l'avis d'enquête ;

**Le vendredi 29 août 2025**, j'ai eu rendez-vous dans les locaux de GPS&O sis e avenue Vanerbiilt à Carrières-sous-Poissy, afin de signer le registre papier avant ouverture de l'enquête publique et échangé sur les notions d'assainissement, ave M. Christophe Cueillez, puis remise du registre papier en mairie de Triel su-seine.

**Lors de mes 3 permanences (les 17 et 27 septembre ; le 4 octobre)** , j'ai effectué des visites sur site, à la suite des observations des habitants

### **2.4 Information du public, publicité affichages**

#### **Publicité presse**

La publicité de l'enquête publique a été assurée conformément aux articles L.123-10 et R. 123-9 à R. 123-11 du Code de l'Environnement et à l'article 4 de l'arrêté de Monsieur le président de la CU GPS&O: les avis ont été publiés en rubrique « avis administratifs » dans :

##### **1<sup>ère</sup> parution**

- le Grand Parisien le mercredi 13 août 2025
- l'hebdomadaire « le courrier de Mantes » Le Mercredi 20 août 2025

##### **Seconde <sup>e</sup> parution**

- le Grand Parisien le mercredi 8 septembre 2025
- l'hebdomadaire « le courrier de Mantes » Le mercredi 10 septembre 2025

#### **Avis d'affichage – Arrêté de GPS&O**

- L'affichage d'un avis relatif à l'enquête publique a eu lieu quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête sur les panneaux d'affichage administratif du 04 septembre au 4 novembre l'avis au public est resté affiché sur la porte extérieure de la mairie. Il était également apposé au sur les autres panneaux administratifs situés sur la commune de Triel-sur-Seine
- L'affiche d'avis d'enquête publique, et l'arrêté du président de CU GPS&O étaient également disponible et téléchargeables sur les sites internet de GPS&O (lien : <https://gpseo.fr/article/enquete-zonage-dassainissement-pour-triel-sur-seine>) et sur le registre dématérialisé (lien <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>)

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

### Affichage panneaux administratifs



Affichage rue de la gare à Triel-sur-seine

Affichage avenue de Poissy

*Le commissaire enquêteur a constaté la mise en œuvre de l'affichage lors des permanences, et des visites de sites effectuées à la suite du dépôt des observations*

*Un certificat d'affichage a attesté la bonne exécution de l'affichage relative à cette enquête.*

### 3 – DÉCISION DE LA MRAe et analyse

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie d'une demande d'examen au cas par cas sur le projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales des communes d'Andrésy, de Carrières- sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

Après un examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité environnementale, la commune de Triel-sur-Seine fait l'objet d'un traitement séparé, avec demande d'évaluation environnementale.(MRAe 2022-146 du 01/09/2022)

Un nouvel avis de la MRAe (2025-019 du 12/02/2025) a été produit, à la suite du rapport environnemental datant de septembre 2024, formulant 7 recommandations.

Globalement, ces recommandations visent à améliorer la qualité du projet, renforcer la préservation de l'environnement et garantir une meilleure gestion des ressources en eau et des réseaux d'assainissement

GPS&O a répondu à chacune de ces recommandations dans le dossier d'enquête.

### Analyse du commissaire enquêteur

*Dans son avis la MRAe, met en lumière plusieurs insuffisances dans le rapport environnemental et formule sept (7) recommandations qui portent sur*

- l'amélioration de la prise en compte de l'environnement,
- l'affirmation du dimensionnement du réseau EP en raison des débordements

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

*identifiés*

- *l'importance d'une approche intégrée entre urbanisme et assainissement au travers des documents de planification,*
- *la justification des choix retenus*
- *la préconisation de raccorder davantage d'installations d'assainissement non collectif (ANC) au collectif (impact sur l'environnement des ANC non conformes)*
- *l'Impact des débordements et planification des travaux*
- *la reconsideration du zonage ANC pour le secteur « quai Aristide Briand*

## 4 - DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### 4.1 Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs, du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus, aux jours et heures fixés par l'arrêté ARR2025\_074 du 27 juin 2025 du président de la CU GPS&O

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Le dossier papier est resté à la disposition du public en mairie de TRIEL-SUR-SEINE lieu de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- Le dossier dématérialisé a pu être consulté sur un poste informatique dédié et sur les sites internet de GFPS&O (<https://gpseo.fr/article/enquete-zonage-dassainissement-pour-triel-sur-seine>) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>
- Le public pouvait adresser ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Triel-sur-Seine , par courrier postal adressé au commissaire enquêteur Jean-Luc Bienvault, commissaire enquêteur, CU GPS&O, immeuble Autoneum Rue des Chevries 78410 Aubergenville et par courrier électronique à l'adresse suivante : [zonage-assainissement-triel-sir-seine@mail.registre-numerique.fr](mailto:zonage-assainissement-triel-sir-seine@mail.registre-numerique.fr)

### 4.2 Permanences pendant l'enquête publique

Le commissaire enquêteur a reçu en personne, les observations et propositions du public, en mairie de Triel-sur-Seine, sise place Charles de Gaulle, les :

- Mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- Samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Samedi 4 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

*Durant toute l'enquête et plus particulièrement pendant ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission par les services de la commune de Triel-sur-Seine et des services de GPS&O*

### 4.3 Les registres papier et dématérialisé – fréquentation

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

Ce type d'enquête amène peu de fréquentation.

	<b>Permanence Mairie de Triel</b>	<b>Registre dématérialisé</b>
<b>17 Septembre</b>	1 couple de visiteurs ( <b>Obs. N°1</b> )	Avec complément (@1)
<b>27 Septembre</b>	Pas de visiteurs	
<b>04 Octobre</b>	2 Voisines avec observations communes ( <b>obs n°2</b> )	Avec complément vidéo ( <b>E3</b> )
	1 couple ( <b>obs n°3</b> )	Avec complément (@4)
	2 voisins avec observations communes ( <b>obs 4</b> )	Avec complément (@2)

### Le registre dématérialisé

Durant l'enquête publique, il était mis à disposition du public un registre numérique accessible par le lien suivant <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine> ce registre a été ouvert sans discontinuité du 4 septembre 9h00 au 4 octobre 17h00

Il a été déposé sur le registre dématérialisé, 4 observations. Chacune de celle-ci venant compléter les observations déposées sur le registre papier (voir tableau ci-dessus)

Le registre a été consulté par

- 71 Visiteurs se sont connectés au registre dématérialisé, représentant 100 visites,
- Il y a eu 102 visualisations de documents. pour 51 téléchargements (tableau annexé)

*Ci-dessous suivi des visites et contributions sur le registre dématérialisé.*

Date	Fréquentation numérique					registre papier
	visiteur	visit	téléchargement	visualisation	contributions	contribution
s	e					s
04-sept-25	0	0	0	0	0	
05-sept-25	16	17	3	11	0	
06-sept-25	12	12	0	2	0	
07-sept-25	8	8	2	0	0	
08-sept-25	0	0	0	0	0	
09-sept-25	14	15	2	1	0	
10-sept-25	6	6	21	14	0	
11-sept-25	5	5	4	12	0	
12-sept-25	4	4	6	11	0	
13-sept-25	11	11	0	2	0	
14-sept-25	0	0	0	4	0	
15-sept-25	1	1	0	0	0	
16-sept-25	1	1	0	0	0	
17-sept-25	9	9	1	4	0	1
18-sept-25	1	1	0	0	0	
19-sept-25	4	5	2	11	1	
20-sept-25	0	0	0	1	0	
21-sept-25	0	0	1	1	0	

**Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine**  
**GPS&O - Yvelines -**

22-sept-25	0	0	0	0	0	
23-sept-25	0	0	0	0	0	
24-sept-25	3	3	0	0	0	1
25-sept-25	0	0	4	11	0	
26-sept-25	0	0	1	0	0	
27-sept-25	0	0	0	1	0	
28-sept-25	0	0	1	3	0	
29-sept-25	0	0	0	0	0	
30-sept-25	0	0	0	0	0	
01-oct-25	3	3	0	1	0	
02-oct-25	1	1	2	1	0	
03-oct-25	0	0	1	11	0	
04-oct-25	14	20	0	0	3	2
Total	110	122	51	101	4	5

#### **4.4 Evènements pendant les permanences**

L'enquête publique étant ouverte depuis le 4 septembre, aucune observation n'a été déposée sur le registre papier jusque la 1<sup>ère</sup> permanence.

***Mercredi 17 septembre 2025:*** première permanence de 14h00 à 17h00,  
 Durant cette permanence le commissaire enquêteur a reçu un couple qui a déposé 1 observation sur le registre d'enquête

***Samedi 27 septembre 2025 :*** seconde permanence de l'enquête de 9h00 à 12h00, aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête depuis la permanence du 17 Septembre. .

*Aucune personne ne s'est présentée durant cette permanence*

***Samedi 4 octobre 2025 :*** troisième permanence. Elle s'est tenue de 9h00 à 12h00  
 Aucune observation n'a été déposée sur le registre papier. Depuis le 27 septembre.  
 Le commissaire enquêteur a reçu 6 personnes qui ont déposé 3 observations.

#### **4.5 Clôture de l'enquête publique**

Le samedi 4 octobre 2025 à 12h, j'ai clos et recueilli le registre d'enquête papier et vérifié l'absence de messages sur l'adresse mail dédiée.

Le déroulement de l'enquête n'appelle pas de remarques particulières.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Le dossier papier est resté à la disposition du public en mairie de TRIEL-SUR-SEINE lieu de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- Le dossier dématérialisé a pu être consulté sur un poste informatique dédié et sur les sites internet de GFPS&O (<https://gpseo.fr/article/enquete-zonage-dassainissement-pour-triel-sur-seine>) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>
- Le public pouvait adresser ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Trier-sur-seine , par courrier postal adressé au

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

commissaire enquêteur Jean-Luc Bienvault, commissaire enquêteur, CU GPS&O, immeuble Autoneum Rue des Chevries 78410 Aubergenville et par courrier électronique à l'adresse suivante : [zonage-assainissement-triel-sir-seine@mail.registre-numérique.fr](mailto:zonage-assainissement-triel-sir-seine@mail.registre-numérique.fr)

### 5 - PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE, RÉPONSE DE LA COLLECTIVITÉ ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le procès-verbal a été envoyé par courriel au service de GPS&O le 14 octobre 2025, en accord avec les services de GPS&O, avec échange téléphonique sur le contenu du PV de synthèse

#### Contribution n°1, registre papier (du 17 septembre) . et @1 du registre dématérialisé (du 19 septembre)

##### **Observation de M. et Mme GAFFORY**

La propriété de M. et Mme Gaffory (3 rue Julien Cauchois ) est située sur un terrain donnant rue Julien Cauchois et Alice Person. Et est composé de deux petites parcelles cadastrées AC29 et AC30. Leur installation située en zone ANC comporte une fosse septique coté rue Alice Person. Ce couple plaide pour un raccordement rue Alice Person

##### **Analyse du commissaire enquêteur**

Cette observation formulée par ce couple, reçu lors de la permanence, peut refléter d'autres situations comparables, au vu d'une urbanisation dense sur certains secteurs.

Lors de l'échange verbal que nous avons eu, il a été demandé à ce couple de procéder à certaines améliorations sur leur assainissement, et s'interroge quant à la planification des travaux de raccordement à venir.

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

### 3.3.3.3 Rue Alice Pierson

Le raccordement concerne 4 particuliers en ANC, dont 3 seraient gravitairement raccordables et 1 le serait via une pompe individuelle.



Figure 11 : Scénario de raccordement de la rue Alice Pierson

### Questions du commissaire enquêteur

Je demande au maître d'ouvrage de préciser les points suivants :

- Bien que le diagnostic de l'état de l'ANC indique un raccordement en AC rue julien Cauchois, est-il possible de raccorder cette propriété au réseau collectif rue Alice Person évitant ainsi de nombreux travaux sur leur maison?
- Si d'autres cas étaient révélés, une analyse complémentaire de raccordement est-elle envisageable ?
- Évoque verbalement, ce couple a signalé une demande d'amélioration sur leur fosse située en ANC. Existe-t-il un planning prévisionnel de travaux de raccordement qui rendrait obsolète cette demande, au regard du délai qu'il leur est accordé, leur permettant ainsi de se positionner, mais également de limiter élevés de raccordement.

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

### Réponse de GPS&O

- Le raccordement au futur réseau de collecte des eaux usées sera obligatoire. En revanche, le point de raccordement, soit sur la rue Cauchois, soit sur la rue Person, sera laissé au choix du propriétaire.
- Dans le cadre de tout projet d'extension de réseau d'eaux usées, GPS&O réalise des enquêtes domiciliaires en amont du projet. Ces visites ont pour objectif d'identifier les contraintes existantes en domaine privé et le tracé des canalisations existantes. Le positionnement de la future boîte de branchement est alors défini après échange et en accord avec le propriétaire.
- Après l'approbation du projet de zonage, GPS&O intégrera à sa programmation pluriannuelle d'investissement l'ensemble des travaux d'extension du réseau d'eaux usées. Dans l'attente de la pose du réseau au droit de la parcelle concernée, le propriétaire est autorisé à conserver son installation d'assainissement non collectif.

### Commentaires du commissaire enquêteur

*Le maître d'ouvrage a répondu aux questions posées par cette observation. Le propriétaire ainsi que tous les propriétaires placés dans cette situation devront apprécier l'état de leur ANC dans l'attente d'un branchement et s'informer de la date de programmation des travaux. Afin de compléter leur information ces propriétaires devraient prendre connaissance des coûts de branchement à l'ANC et des subventions possibles.*

### Contribution n°2, registre papier (du 4 octobre) . et E3 du registre dématérialisé du 4 octobre)

#### **Observation de Mme Darracq Bettina, et Famille Benoist (Amandine Fourmy sur le registre dématérialisé)**

Habitants respectivement au 4 et 8 rue de Seine, ces habitantes indiquent que lors de fortes pluies, des débordements sont souvent constatés, avec soulèvement de la plaque du regard. Mmes Darracq et Benoist ont présenté lors de la permanence une vidéo prise lors de la dernière pluie. Celle-ci est déposée sur le registre dématérialisé. Elles signalent entre autre des

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

écoulements d'eaux grises, qui interpellent quant à la salubrité des eaux.



### Analyse du commissaire enquêteur

Je me suis rendu sur place, et j'ai constaté (hors présence d'écoulement des eaux de pluie) l'implantation du regard situé dans la rue de Seine

J'ai également observé que la rue de Seine présente un fort dénivelé, allant de l'église située au-dessus de chez elles, vers la Seine en contrebas.

Dans le cas de fortes pluies, comme le montre la photo annexée extraite de la vidéo déposée sur le registre dématérialisé, que les eaux pluviales puissent se déverser dans le réseau assainissement en local.

Page 17, du dossier d'enquête, il n'est indiqué aucun problème de débordement sur les réseaux pluviaux communautaires GPSeO, mais que de faibles débordements ont été mis en évidence sur le réseau d'assainissement notamment rue de Seine.

La vidéo montre un débordement, avec des eaux grises

### Questions du commissaire enquêteur

Je demande au maître d'ouvrage de préciser les points suivants :

- Le fait de débordements notamment sur de fort dénivelé, notamment en cas de fortes pluies ne montrent-ils pas que les réseaux existants sont sous dimensionnés ?
- Quel suite donnerez-vous , pour limiter les débordements en réseau EU ?

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

### Réponse de GPS&O

- Les études menées dans le cadre de l'établissement du schéma directeur d'assainissement ont permis d'identifier la présence d'intrusions importantes d'eaux parasites d'origine météorique dans le réseau de collecte des eaux usées par temps de pluie. Sur le territoire de la commune de Triel sur Seine, les réseaux d'assainissement sont de type séparatif, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans deux réseaux distincts. Ainsi, les réseaux d'eaux usées n'ont pas vocation à être surdimensionnés pour permettre la collecte des eaux pluviales.
- Les débordements du réseau d'eaux usées sont liés aux mauvais branchements. GPS&O s'est donc engagée dans une démarche d'accompagnement à la mise en conformité des raccordements en domaine privé, par la signature d'une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Par cette convention, GPS&O, agissant en qualité de mandataire de l'AESN, peut attribuer des subventions aux propriétaires d'habitations dont le branchement est non conforme.
- En parallèle, des campagnes de test à la fumée seront réalisées pour identifier les propriétés mal raccordées.

### Commentaires du commissaire enquêteur

*Le maître d'ouvrage a répondu aux questions posées par cette observation. Le commissaire enquêteur prend acte*

### Contribution n°3, registre papier (du 4 octobre) . et E3 du registre dématérialisé du 4 octobre)

#### **Observation de M. et Mme Goepper Serge et Legroux Evelyne**

L'assainissement de la rue de l'Hautil a été réalisé en 1971 sur toute sa longueur mais malheureusement se termine à l'entrée du domaine de Cheverchemont. Son voisin du 76 rue de l'Hautil a été la dernière maison raccordée.

M. Goepper, habite au 78 rue de l'Hautil, a indiqué avoir acheté la propriété en 2007. Est quant à lui en ANC

Plusieurs demandes de raccordement ont été effectuées. 2008, 2014. (pièces jointes au registre papier).

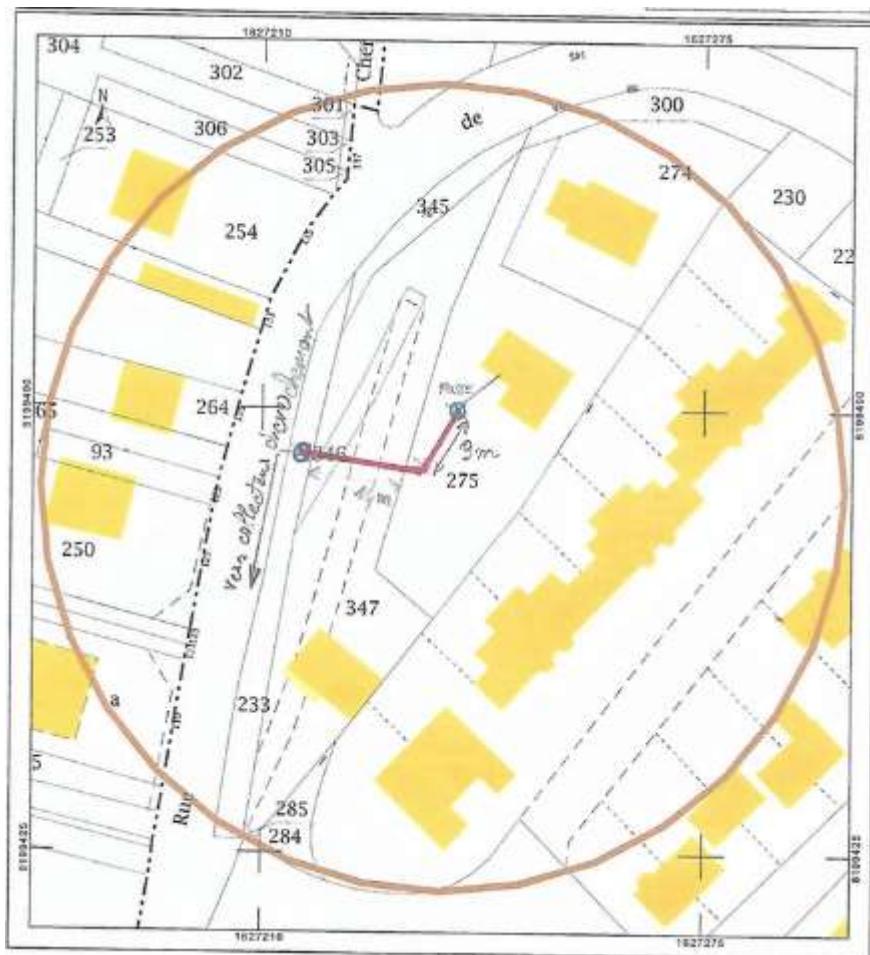
M. Goepper est interrogatif quant au raccordement de son voisin depuis 1971,

Le document référence 23NIF013 (évaluation environnementale) classe les différentes zones selon leur priorité de réalisation. M. Goepper est surpris que la zone rue de l'Hautil et bois Roger (site où il habite ; soient en priorité 6 alors que le cout de raccordement est le moins onéreux par rapport aux autres zones (voir le tableau 4 page 32)).

M. Goepper souhaite que le raccordement de sa propriété passe en 1

M. Goeppel a joint son acte de vente signalant

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -



## **Analyse du commissaire enquêteur**

M. Goeppel a, à plusieurs reprises demandé d'être raccordé au réseau collectif en présentant un projet de raccordement, nécessitant une servitude.

## Questions du commissaire enquêteur

Quelle suite donnerez-vous à la demande M. Goeppel

## Réponse de GPS&O

Le zonage des eaux usées a pour objectif de préciser les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Il s'agit d'un outil réglementaire permettant la mise en place de mesures de gestion et d'aménagement pour garantir la bonne gestion des eaux usées, via la délimitation de zones. Il ne s'agit pas d'une programmation de travaux.

Après l'approbation du zonage d'assainissement, les projets d'extension de réseau seront intégrés à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de la Communauté urbaine. La

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

priorisation des travaux sera établie, en relation avec les enjeux environnementaux, et les projets extérieurs (tels que des opérations de réfection de voirie, des projets immobiliers, ...), en lien avec la commune de Triel-sur-Seine. La demande de M. Goepfer sera étudiée, au regard des priorités sur les autres rues. Dans l'attente, l'assainissement non collectif reste une solution d'assainissement satisfaisante.

### Commentaires du commissaire enquêteur

#### Le commissaire enquêteur prend acte

### Contribution n°4, registre papier (du 4 octobre) . et E2 du registre dématérialisé du 4 octobre)

#### **Observation de M. CASSEN Daniel et M-Mme André et Joelle GEORGE, domicilié respectivement au 6 et 4 sente de la cote Mathias**

M. Cassen est propriétaire d'une maison aux 6 sentes de la Cote Mathias, datant des années 1930. L'alimentation en eau potable ne se fait pas la sente des petits Haumonts, mais l'évacuation des EU est inexistante, alors que le réseau EU passe à environ 200m de là par le tunnel de la sente des carrières Binet, sous la voie ferrée. Toutes les habitations des sentes « des basses parties », « des petits Haumonts », « de la cote Mathias », « des hautes parties », représentant au total une trentaine de logements, ne sont pas raccordées au réseau EU .

M. Cassen indique que 3 maisons sise sente de la cote Mathias (dont la sienne au 6) sont indiquées en zone AC alors alors qu'elles sont en ANC.

M. Cassen indique que l'assainissement sente des petits Hautmonts , dessert des maisons situées en contrebas, obligeant l'utilisation de pompe de relevage.

Une solution gravitaire par la sente de la cote Mathias, sente des carrières Binet, rue Paul Doumer pourrait se faire gravitairement

Dans son observation, le déposant a joint les noms de ses voisins les familles Lecocq (sente de la carrière Binet) et Panaget (7 chemin de l'Echenet)

#### **Analyse du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur site et a constaté de forts dénivélés

#### **Questions du commissaire enquêteur**

**La question émise par les riverains de la sente de la cote Mathias est-elle une solution envisageable ?**

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

### Réponse de GPS&O

Les contraintes topographiques sont très importantes sur les rues mentionnées. La desserte des habitations mentionnées dans cette contribution impliquerait des travaux lourds, nécessitant des moyens importants, au regard de la proximité du talus de la voie ferrée. De plus, les habitations sont implantées sur des grandes parcelles. Le linéaire de réseau à créer serait de l'ordre de 500 mètres au total pour permettre la desserte d'une douzaine d'habititations, soit un ratio supérieur à 40 mètres de réseau par branchement. Le ratio serait donc supérieur aux recommandations de l'Agence de l'Eau et le projet ne serait pas subventionnable. En conséquent, GPS&O maintient le choix d'un assainissement non collectif sur ce secteur.

### Commentaires du commissaire enquêteur

*Le maître d'ouvrage ayant sa réponse,, le commissaire enquêteur en prend bonne note ?.*

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

## ENQUETE PUBLIQUE

Relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune de Triel-sur-seine

Réalisée du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus

2<sup>ème</sup> partie

## Conclusions motivées et Avis



Maître d'ouvrage :	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)	 GRAND PARIS <b>SEINE &amp; OISE</b> COMMUNAUTÉ URBAINE
Autorité organisatrice :	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)	
Siege de l'enquête publique :	(CU GPS&O et Mairie de Triel-sur-seine	

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

### CADRE GÉNÉRAL DU PROJET SOUMIS A L'ENQUÊTE

Par arrêté, ARR2025\_074 en date du 27 juin 2025 , pour le président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et par délégation le Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement, Monsieur Gilles LECOLLE a décidé l'ouverture de l'enquête publique ayant pour objet « Zonage d'assainissement de la commune de Triel-sur-Seine », a fixé la durée de l'enquête à 31 jours du 4 septembre 2025 à 9h00 au 4 octobre 2025 à 17h00.

### OBJECTIF DU PROJET

L'enquête publique porte sur le projet d'actualisation du zonage d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) et de zonage pluvial de la commune de Triel-sur-Seine.

Cette délimitation de zonages d'assainissement s'inscrit dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement, et tient compte de l'analyse de l'existant et la prise en compte de l'urbanisation actuelle et future de la commune de Triel-sur-Seine

### DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête s'est déroulée sans incident.

### L'INFORMATION DU PUBLIC

L'information par voie de presse, l'affichage règlementaire dans les panneaux administratif ont été correctement réalisés préalablement et durant toute la période de l'enquête publique.

L'information, était également accessible sur le site internet de GPS&O.

### LE DOSSIER MIS A L'EXAMEN

Le dossier complet tenu à la disposition du public, tant sur le lieu de la permanence que sur le site du registre dématérialisé comportait les documents réglementaires obligatoires (arrêts, décision), l'évaluation environnementale, et deux avis de la MRAe, ainsi que le dossier technique avec plans A0

### AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAe)

Deux avis de la MRAe ont été portés à la connaissance du public

Un premier avis suite à une demande pour examen au cas par cas (MRAe 2022-146 du 01/09/2022) qui a abouti à une demande d'évaluation environnementale, puis à nouveau production d'un avis de la MRAe (2025-019 du 12/02/2025) formulant 7 recommandations, auxquels les services de GPS&O ont répondu.

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, en mairie de Triel-sur-Seine aux dates et heures de permanences fixés par la CU GPS&O.

Les habitants se sont peu déplacés lors de cette enquête. Seulement 4 personnes ont déposé une observation sur le registre papier, complétée sur le registre numérique mis à disposition.

## SUR LES CONCLUSIONS MOTIVÉES

Après avoir examiné le dossier d'enquête publique et examiné et analysé les observations apportées sur ce dossier le commissaire enquêteur estime

### *Compte-tenu*

Que l'enquête publique s'est déroulée de manière satisfaisante puisqu'elle a permis au public de prendre connaissance du projet de manière régulière et dans de bonnes conditions ;

Que le projet est compatible avec le SDRiF, le SDAGE Seine Normandie et prend en considération, dans les zonages, les dispositions des zones urbanisées ou urbanisables du PLUi de GPS&O ;

Que les réponses de GPS&O aux recommandations de la MRAe, ont complété le dossier technique notamment sur la réalisation de certaines obligations de contrôle ;

Que les réponses de GPS&O sur les observations et questions du commissaire enquêteur apportent pour la majorité des interrogations une réponse positive ;

Que l'étude du projet s'appuie sur un diagnostic précis et cartographié de la situation actuelle de l'assainissement tant eaux usées que pluviales ;

Que le choix de l'extension de l'actualisation d'un zonage d'assainissement non collectif (ANC) vers un assainissement collectif (AC), va dans le sens de l'intérêt général ;

Que le choix de la prise en compte des servitudes publiques dans le projet présenté, consolide le dossier ;

Que les principales contraintes environnementales ont été identifiées lors de l'élaboration du projet de zonage ;

Que des mesures seront prises pour limiter l'imperméabilisation des sols, pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

Que la publicité concernant cette actualisation du zonage d'assainissement a été correctement faite ;

Que GPS&O s'engage à informer sur la programmation des travaux pour les propriétaires situés dans les zones d'extension.

**Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine  
GPS&O - Yvelines -**

***Regrette***

Un certain manque de lisibilité de certains documents graphiques (carte A0)

La faible mobilisation des habitants. Une plus forte participation aurait probablement permis d'avoir une meilleure connaissance de situations spécifiques,

A la lecture du bilan avantages / inconvénients, celui-ci présente un solde positif.  
Je considère que le projet présente essentiellement des avantages et qu'il sert l'intérêt général de la commune de Triel-sur-Seine.

En conséquence, j'émetts donc un « AVIS FAVORABLE » à l'actualisation des zonages d'assainissement pour la commune de Triel-sur-Seine.

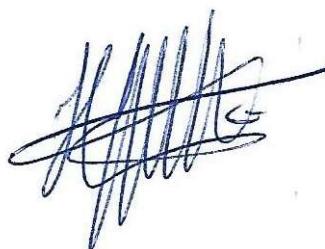
Cet avis n'est assorti d'aucune réserve.

Fait à Saint-Rémy-l'Honoré,

Le 4 novembre 2025

Le commissaire enquêteur

Jean-Luc BIENVAULT



# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

## Pièce jointe n° 1 - Arrêté du Président de GPS&O du 27 juin 2025

Accusé de réception en préfecture  
078-200059889-20250627-ARR2025074\_\*

Date de télétransmission : 27/06/2025

Date de réception préfecture : 27/06/2025



Aubergenville, le 27 JUIN 2025

ARR2025\_074

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

### OBJET : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-8, L. 2224-10 et R. 2224-7 à 9,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et R. 123-1 à 27,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-01-20\_05 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président,

VU l'arrêté n°ARR2022\_010 du 26 janvier 2022 portant délégation de fonction à Gilles LECOLE, 9<sup>e</sup> Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement,

VU la décision n°E25000023/78 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles du 7 avril 2025 désignant Jean-Luc BIENVAUXT pour exercer les fonctions de Commissaire enquêteur et Christian LAMARCHE en qualité de Commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**CONSIDERANT** qu'une enquête publique doit être lancée pour délimiter les différentes zones d'assainissement (zone d'assainissement collectif et zone d'assainissement non collectif) et pour définir le zonage pluvial,

**CONSIDERANT** que cette enquête se déroulera du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus, soit une durée de 31 jours,

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales, il a été décidé de soumettre les propositions de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial à l'enquête publique,

ARRETE :

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

## GPS&O - Yvelines -

Accusé de réception en préfecture  
078-200059889-20250627-ARR2025074\_

~~ARTICLE 1 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT~~  
ARTICLE 1 : DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les zonages d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales de la commune de Triel-sur-Seine seront soumis à une enquête publique pour une durée de 31 jours consécutifs, soit du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus.

Le zonage des eaux usées permet de délimiter les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ce zonage permet d'identifier les zones actuellement en assainissement non collectif pour lesquelles il est proposé de passer en zone d'assainissement collectif.

Le zonage pluvial permet de délimiter les zones urbaines et rurales où des prescriptions sont imposées pour la gestion des eaux pluviales en cas d'aménagement des zones actuelles ou extensions futures.

Ces zonages ont été soumis à un examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), suivi de la réalisation d'une évaluation environnementale.

### **ARTICLE 2 : COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Jean-Luc BIENVAULT, désigné par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles, assumera les fonctions de Commissaire enquêteur, supplé par Christian LAMARCHE, le cas échéant.

### **ARTICLE 3 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **3.1 - Lieux de l'enquête publique**

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur supports physiques (dossiers et registres en format papier) et sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique).

Les dossiers et registres en format papier seront disponibles au lieu suivant :

A la mairie de Triel-sur-Seine, siège place Charles de Gaulle – 78510 Triel-sur-Seine aux jours et horaires suivants :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Jeudi et samedi de 9h à 12 h

#### **3.2 - Consultation du dossier et des registres d'enquête sous forme papier**

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés à la mairie de Triel-sur-Seine, siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1<sup>er</sup>, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et horaires mentionnés à l'article 3.1.

#### **3.3 - Consultation du dossier numérique d'enquête**

Les pièces du dossier, ainsi que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>

Les pièces du dossier, ainsi que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique à l'adresse suivante :

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

## GPS&O - Yvelines -

Accusé de réception en préfecture

078-200059889-20250627-ARR2025074\_\*

Date de télétransmission : 27/06/2025

Date de réception préfecture : 27/06/2025

A la mairie de Triel-sur-Seine, sise place Charles de Gaulle – 78510 Triel-sur-Seine, aux jours et horaires suivants :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17 h
- Jeudi et samedi de 9h à 12 h

### **ARTICLE 4 : PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'avis d'enquête sera publié dans les journaux locaux le Parisien et le courrier de Mantes deux semaines avant l'ouverture de l'enquête publique et sera renouvelé dans la semaine du début de l'enquête. Il sera affiché sur les panneaux administratifs de la commune de Triel-sur-Seine.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en mairie de Triel-sur-Seine.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera également publié sur le site Internet de la Communauté urbaine :

<https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE FORMULATION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR LE PUBLIC**

Durant toute la durée de l'enquête publique, toute personne pourra consigner ses observations et propositions :

- par courrier postal adressé à :

Jean-Luc BIENVAULT, Commissaire enquêteur  
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville

- par courrier électronique à :  
[zonage-assainissement-triel-sur-seine@mail.registre-numerique.fr](mailto:zonage-assainissement-triel-sur-seine@mail.registre-numerique.fr),

Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé :

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site :  
<https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>
- sur le registre papier mis à disposition en mairie

### **ARTICLE 6 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le Commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants :

A la mairie de Triel-sur-Seine, sise place Charles de Gaulle – 78510 Triel-sur-Seine

- le mercredi 17 septembre 2025 de 14h à 17h
- le samedi 27 septembre de 9h à 12h
- le samedi 4 octobre 2025 de 9h à 12h

et se tiendra à la disposition du public pour répondre aux demandes d'information sur le projet.

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

Accusé de réception en préfecture  
078-200059889-20250827-ARR2025074\_1  
**Article 7 : CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire enquêteur qui, dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture de l'enquête, transmettra au Président de la Communauté urbaine le dossier et le registre d'enquête, accompagné du rapport d'enquête et de ses conclusions motivées, en précisant si celles-ci sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal administratif de Versailles.

## **ARTICLE 8 : CONSULTATION PAR LE PUBLIC DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront déposées par le Président de la Communauté urbaine dans les locaux de la mairie de Triel-sur-Seine, ainsi qu'à la Préfecture des Yvelines pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à dater de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site Internet de la Communauté urbaine :

<https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine>

## **ARTICLE 9 : DECISION AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement et le zonage d'eaux pluviales éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté urbaine. Cette décision, prendra la forme d'une délibération qui sera rendue exécutoire selon les modalités de droit commun.

## **ARTICLE 10 : APPLICATION DU PRESENT ARRETE**

Le Président de la Communauté urbaine est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Maire de la commune de Triel-sur-Seine,
- Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

27 JUIN 2025  
Acte publié ou notifié le  
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Nanterre-la-Jolie, le :  
Exécutrice le : 27 JUIN 2025  
(Articles L. 2131-7 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles  
(Articles R. 421-1 et R. 421-3 du Code de Justice Administrative).

Pour le Président et par délégation,  
Le 9ème Vice-président délégué à l'eau et à  
l'assainissement  
  
Gilles LECOLE

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

Pièce Jointe n° 2 : décision nomination commissaire enquêteur

## MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

7 avril 2025

N° E25000023 /78

La présidente du tribunal administratif

### E- Décision désignation commissaire

CODE : type n°3

Vu enregistrée le 4 avril 2025, la lettre par laquelle la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSEO) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Zonage d'assainissement de la commune de Triel-sur-Seine ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : M. Jean-Luc BIENVAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

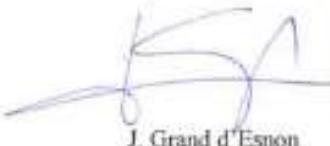
**ARTICLE 2** : M. Christian LAMARCHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSEO), à M. Jean-Luc BIENVAULT et à M. Christian LAMARCHE.

Fait à Versailles, le 7 avril 2025

La présidente du tribunal,



J. Grand d'Esnon



# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

Pièce Jointe n° 3 : Certificat d'affichage



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU, Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, certifie que l'avis d'Enquête publique pour le zonage d'assainissement collectif et non collectif et du zonage pluvial de la commune de Triel-sur-Seine a fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté urbaine à compter du 21 août 2025 et est resté exposé à la vue du public jusqu'au 5 octobre 2025 inclus.

Aubergenville, le 15 octobre 2025

*Pour le Président et par délégation,*

*Le Secrétaire général,*

Dominique BENOIT

LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE  
Immeuble Autonome - Rue des Chevres - 78410 Aubergenville  
[gpso.fr](http://gpso.fr)

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

Pièce Jointe n° 4 : Avis d'enquête publique

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement  
collectif et non collectif et du zonage pluvial  
de la commune de Triel-sur-Seine

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise informe les administrés de la commune de Triel-sur-Seine, qu'en exécution de l'arrêté ARR2025\_074 du 27 juin 2025 du Président de la CU GPS&O, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours, du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus.

Monsieur Jean-Luc BIENVault assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Un dossier en format papier sera déposé à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de la CU GPS&O, immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville (78410).

Les pièces du dossier, ainsi, que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CU GPS&O à l'adresse suivante :  
<https://gpseo.fr/communaute-urbaine/lorganisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante : [zonage-assainissement-triel-sur-seine@mail.registre-numerique.fr](mailto:zonage-assainissement-triel-sur-seine@mail.registre-numerique.fr)

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :

- A la mairie de Triel-sur-Seine sise place Charles de Gaulle 78510 Triel-sur-Seine :

Le mercredi 17 septembre 2025 de 14h à 17h

Le samedi 27 septembre 2025 de 9h à 12h

Le samedi 4 octobre 2025 de 9h à 12h

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la CU GPS&O dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie de Triel-sur-Seine et sur le site de la CU GPS&O pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Publiégi : 10 route Lagnière 77000 Paris - Tel. 01 42 38 29 42 - [contact@publiegi.fr](mailto:contact@publiegi.fr)

Imprimé sur papier recyclé

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

Pièce Jointe n° 5 : certificat d'affichage numérique

## publilégal® CERTIFICAT D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Date : 19/08/2025

Heure : 09:04

Coordonnées : Latitude : 48.980825 - Longitude : 2.002921666687



PUBLILEGAL  
19 rue Lagrange 75005 PARIS  
28 rue de la Brettonnière 95300 PONTOISE  
Tél : 01 42 96 09 43 - Email : contact@publilegal.fr

1/1



## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

*Pièce Jointe n° 6-3 : publicité presse le **rand Parisien du 8 septembre***

Pièce Jointe n° 6-4 : publicité presse le Courrier de Mantes du 10 septembre 2025

# Années judiciaires et légales

## Avis administratifs

Communauté urbaine  
GRAND PARIS SEINE & OISE

Avis de mise à enquête publique  
du zonage d'assainissement collectif et non collectif  
et du zonage pluvial de la commune de Tréal-sur-Seine

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPEL**

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise informe les administrés de la commune de Tréal-sur-Seine, après exécution de l'arrêté APR/2023-074 du 27 juillet 2023 du Préfet de la CU GPSEAO, le prolongement de l'assainissement sera étendu à l'enquête publique durant 31 jours, du 6 septembre 2023 au 27 septembre 2023.

Mr. Jean-Luc BESNIEREL présente les fonctionnalités du compromis assainissement.  
Un dossier en format papier sera déposé à la mairie, aux jours et heures habituelle d'ouverture, afin que quelqu'un puisse en prendre connaissance et formuler éventuellement ses observations sur les règles d'implémentation, ou les présentes par rapport à l'assainissement assuré par la communauté de la CU GPSEAO, Immeuble Autonome, rue des Chênes à Auterive.

Les places du dossier, ainsi, que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CU GPSEAO à l'adresse suivante :

<https://gpsoao.fr/la-communaut%C3%A9-urbaine/organisation-administrative/structure-de-gouvernance/>

Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante :

zonage-assainissement-tr%C3%A9al-sur-seine@infranet-infraconseil.fr

La commission enquêteuse aura trois et heures suivants :

À la mairie de Tréal-sur-Seine : 17/09/2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 27 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le samedi 04 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport sur les conclusions de cette enquête sera rendu dans un délai de 20 mois à compter de la date de clôture de l'enquête en vertu de la disposition du préfet de la CU GPSEAO portant une étude d'avis à compter de la date de la clôture de l'enquête.

EP 25-2881 / contact@publicgate.fr

## Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,225 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

74021216301 - AR

Commune de BLARU

Définition des modalités de mise à disposition du plan de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

AVIS

Pour délibération en date du 04 septembre 2023 le conseil municipal de Blaru a défini les modalités de la mise à disposition du plan de la modification simplifiée du PLU.

Cette mise à disposition du dossier sera fixée le 18 septembre au 10h00 en mairie de Blaru aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Cette distribution est effectuée en mairie de Blaru et peut être consultée pendant un mois à compter du 19/09/2023.

## ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

# MEDIALEX

Faites-nous parvenir  
vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,  
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,  
vente judiciaire et autre annonce

[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

Tél : 02 99 26 42 00

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324  
35063 Rennes cedex

## Vie de sociétés

74021216301 - VS



ARCOGEST  
SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE DOCUMENTS  
D'ENTREPRISE • CONSEILS • FORMATION

AVIS

## DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 04 septembre 2023, les personnes de nationalité française ci-dessous présentent les caractéristiques suivantes :

Dénomination :  
**HOLORIA N. THIARD**

Capital social fixe de : 5 000 euros, divisé en 500 actions de 10 euros chacune, attribuées à l'acheteur unique

Siège social : 10, rue des Célestins 78840 Versailles

Objet : la prise d'entreprises et participation dans toute société, affaire ou entreprise, par tous moyens de droits, gestion ou des participations, la fourniture de prestations de services et toutes autres opérations se rapportant aux activités des sociétés dans lesquelles il a associé à des participations.

Dureté : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : 100 actions, dont 50 actions

Caution d'actions et agrément : non nécessaire par l'actionnaire unique qui conserve tout le capital social et la direction de l'entreprise. Il appartient à l'agréer de la collectivité des associés célébrant avec conditions de quorum et de majorité prévues pour les délibérations extrêmement

Président : M. Nicolas THIARD, 78840 Versailles

Immatriculation au RCS de Versailles  
Pour plus d'informations

# Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

Pièce Jointe n°7: Site internet de GPS&O



Accueil ▶ La Communauté urbaine ▶ La participation citoyenne ▶ Enquêtes publiques et consultations ▶ Enquête de zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

CONTACT f in X

LA COMMUNAUTÉ URBAINE

NOTRE ACTION

VOTRE QUOTIDIEN

VOS LOISIRS

VOTRE ACTIVITÉ PRO



## Enquête de zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

La présente enquête de zonage d'assainissement collectif et non collectif et de zonage pluvial concerne la commune de Triel-sur-Seine située à l'Est du territoire de Grand Paris Seine & Oise. Celle-ci se déroulera du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus.



### DOCUMENTS

- [Dossier d'enquête publique de Triel-surSeine](#)
- [Zonage d'assainissement de Triel-sur-Seine](#)
- [Certificat d'affichage en mairie](#)
- [Arrêté du Président du 27 juin 2025](#)
- [Affiche : avis d'enquête publique](#)
- [Publication de l'avis d'enquête](#)
- [Avis délibéré de la MRAE](#)
- [Décision délibérée de la MRAE](#)
- [Annexe 1.1 Règlement d'assainissement collectif.pdf](#)
- [Annexe 1.2 Zonage des eaux usées de Triel-sur-Seine](#)
- [Annexe 1.3 Zonage des eaux pluviales de Triel-sur-Seine](#)
- [Annexe 2.1 Avis de la MRAE](#)
- [Annexe 2.2 Zonage des eaux usées de Triel-](#)

Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine  
GPS&O - Yvelines -

*Pièce Jointe n° 8 : Procès verbal de Synthèse*

## ENQUETE PUBLIQUE

**Relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux  
usées et pluviales de la commune de Triel-sur seine**

Réalisée du jeudi 4 septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus

## PV de synthèse



Maître d'ouvrage :	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)	
Autorité organisatrice :	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)	
Siege de l'enquête publique :	(CU GPS&O et Mairie de Triel-sur-seine	

**Cadre réglementaire : art R 123-18 du code de l'environnement portant sur le procès-verbal de synthèse:**

*Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.*

**Déroulement de l'enquête:**

L'avis d'enquête publique comportant objet de l'enquête, dates d'ouverture et de fermeture et dates de permanence du commissaire enquêteur a été faite par voie de presse :

*1ère publication :*

- mercredi 13 août 2025 sur le Grand Parisien,
- mercredi 20 aout 2025 sur le Courrier de Mantes

*2ème publication :*

- lundi 8 septembre 2025 sur le Grand Parisien
- mercredi 10 septembre sur le Courrier de Mantes

Les avis d'enquête incluant les caractéristiques principales du projet, les dates et lieux de permanence ont été affichés sur les panneaux municipaux de la ville de Triel-sur-seine dans les délais requis. J'ai lors de mes visites sur sites, constaté visuellement leur affichage dans les panneaux municipaux

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté, aux dates et lieux prévus. Le commissaire enquêteur a assuré ses permanences, en mairie de Triel-sur-seine, , tel qu'indiqué dans l'arrêté aux heures et dates suivantes :

- **Mercredi 17 Septembre 2025** de 14h00 à 17h00
- **Samedi 27 Septembre 2025** de 09h00 à 12h00
- **Samedi 04 Octobre 2025** de 09h00 à 12h00

**Mise à disposition du dossier d'enquête publique:**

Pendant toute la durée d'enquête, le dossier était disponible :

Au format papier, en mairie de Triel-sur-seine, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,

Au format dématérialisé à l'adresse <https://gpseo.fr/article/enquete-zonage->

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

### dassainissement-pour-triel-sur-seine

Au format dématérialisé en se connectant au registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-triel-sur-seine/documents>

Le dossier était également consultable sur un poste informatique, sur le lieu de la permanence, en mairie de Triel-sur-seine.

#### **Les différentes pièces consultables au format dématérialisé et au format papier**

- Dossier d'enquête publique de Triel-surSeine
- Zonage d'assainissement de Triel-sur-Seine
- Certificat d'affichage en mairie
- Arrêté du Président du 27 juin 2025
- Affiche : avis d'enquête publique
- Publication de l'avis d'enquête
- Avis délibéré de la MRAE
- Décision délibérée de la MRAE
- Annexe 1.1 Règlement d'assainissement collectif.pdf
- Annexe 1.2 Zonage des eaux usées de Triel-sur-Seine
- Annexe 1.3 Zonage des eaux pluviales de Triel-sur-Seine
- Annexe 2.1 Avis de la MRAE
- Annexe 2.2 Zonage des eaux usées de Triel-sur-Seine
- Annexe 2.3 Zonage des eaux pluviales de Triel-sur-Seine
- Annexe 2.4 Plan de zonage de PPRI de Triel-sur-Seine

L'adresse courriel dédié à cette enquête publique est restée sans observations

Aucun courrier n'a été reçu à l'adresse postale

#### **Fréquentation des permanences et du registre dématérialisé:**

La faible participation du public est assez fréquente pour ce type d'enquête publique.

- 4 visites lors de la tenue des permanences, qui ont portés leurs observations sur le registre papier mis à disposition en mairie de Triel-sur-seine.
- Les intervenants ont également complété leurs observations sur le registre dématérialisé

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

	<b>Permanence Mairie de Trier</b>	<b>Registre dématérialisé</b>
<b>17 Septembre</b>	1 couple de visiteurs ( <b>Obs. N°1</b> )	Avec complément (@1)
<b>27 Septembre</b>	Pas de visiteurs	
<b>04 Octobre</b>	2 Voisines avec observations communes ( <b>obs n°2</b> )	Avec complément vidéo (E3)
	1 couple ( <b>obs n°3</b> )	Avec complément (@4)
	2 voisins avec observations communes ( <b>obs 4</b> )	Avec complément (@2)

- 71 Visiteurs se sont connectés au registre dématérialisé, représentant 100 visites,
- Il y a eu 102 visualisations de documents. pour 51 téléchargements (tableau annexé)

### **Observations du public**

Les différentes contributions écrites sont jointes au format pdf au présent procès-verbal de synthèse.

#### **Contribution n°1, registre papier (du 17 septembre) . et @1 du registre dématérialisé (du 19 septembre)**

##### **Observation de M. et Mme GAFFORY**

La propriété de M. et Mme Gaffory (3 rue Julien Cauchois ) est située sur un terrain donnant rue Julien Cauchois et Alice Person. Et est composé de deux petites parcelles cadastrées AC29 et AC30. Leur installation située en zone ANC comporte une fosse septique coté rue Alice Person. Ce couple plaide pour un raccordement rue Alice Person

##### **Analyse du commissaire enquêteur**

Cette observation formulée par ce couple, reçu lors de la permanence, peut refléter d'autres situations comparables, au vu d'une urbanisation dense sur certains secteurs.

Lors de l'échange verbal que nous avons eu, il a été demandé à ce couple de procéder à certaines améliorations sur leur assainissement, et s'interroge quant à la planification des travaux de raccordement à venir.

### 3.3.3.3 Rue Alice Pierson

Le raccordement concerne 4 particuliers en ANC, dont 3 seraient gravitairement raccordables et 1 le serait via une pompe individuelle.



Figure 11 : Scenario de raccordement de la rue Alice Pierson

## Questions du commissaire enquêteur

Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine  
GPS&O - Yvelines -

Je demande au maître d'ouvrage de préciser les points suivants :

- Bien que le diagnostic de l'état de l'ANC indique un raccordement en AC rue julien Cauchois, est-il possible de raccorder cette propriété au réseau collectif rue Alice Person évitant ainsi de nombreux travaux sur leur maison?
- Si d'autres cas étaient révélés, une analyse complémentaire de raccordement est-elle envisageable ?
- Evoqué verbalement, ce couple a signalé une demande d'amélioration sur leur fosse située en ANC. Existe-t-il un planning prévisionnel de travaux de raccordement qui rendrait obsolète cette demande, au regard du délai qu'il leur est accordé, leur permettant ainsi de se positionner, mais également de limiter élevés de raccordement.

**Contribution n°2, registre papier (du 4 octobre) . et E3 du registre dématérialisé du 4 octobre)**

**Observation de Mme Darracq Bettina, et Famille Benoist (Amandine FOURMY sur le registre dématérialisé)**

Habitants respectivement au 4 et 8 rue de Seine, ces habitantes indiquent que lors de fortes pluies, des débordements sont souvent constatés, avec soulèvement de la plaque du regard. Mmes Darracq et Benoist ont présenté lors de la permanence une vidéo prise lors de la dernière pluie. Celle-ci est déposée sur le registre dématérialisé. Elles signalent entre autre des écoulements d'eaux grises, qui interpellent quant à la salubrité des eaux.



**Analyse du commissaire enquêteur**

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -

Je me suis rendu sur place, et j'ai constaté (hors présence d'écoulement des eaux de pluie) l'implantation du regard situé dans la rue de Seine

J'ai également observé que la rue de Seine présente un fort dénivélé, allant de l'église située au-dessus de chez elles, vers la Seine en contrebas.

Dans le cas de fortes pluies, comme le montre la photo annexée extraite de la vidéo déposée sur le registre dématérialisé, que les eaux pluviales puissent se déverser dans le réseau assainissement en local.

Page 17, du dossier d'enquête, il n'est indiqué aucun problème de débordement sur les réseaux pluviaux communautaires GPSeO, mais que de faibles débordements ont été mis en évidence sur le réseau d'assainissement notamment rue de Seine.

La vidéo montre un débordement, avec des eaux grises

### Questions du commissaire enquêteur

Je demande au maître d'ouvrage de préciser les points suivants :

- Le fait de débordements notamment sur de fort dénivélé, notamment en cas de fortes pluies ne montrent-ils pas que les réseaux existants sont sous dimensionnés ?
- Quel suite donnerez-vous, pour limiter les débordements en réseau EU ?

### Contribution n°3, registre papier (du 4 octobre) . et E3 du registre dématérialisé du 4 octobre)

#### **Observation de M. et Mme Goepper Serge et Legroux Evelyne**

L'assainissement de la rue de l'Hautil a été réalisé en 1971 sur toute sa longueur mais malheureusement se termine à l'entrée du domaine de Cheverchemont. Son voisin du 76 rue de l'Hautil a été la dernière maison raccordée.

M. Goepper, habite au 78 rue de l'Hautil, a indiqué avoir acheté la propriété en 2007. Est quant à lui en ANC

Plusieurs demandes de raccordement ont été effectuées. 2008, 2014. (pièces jointes au registre papier).

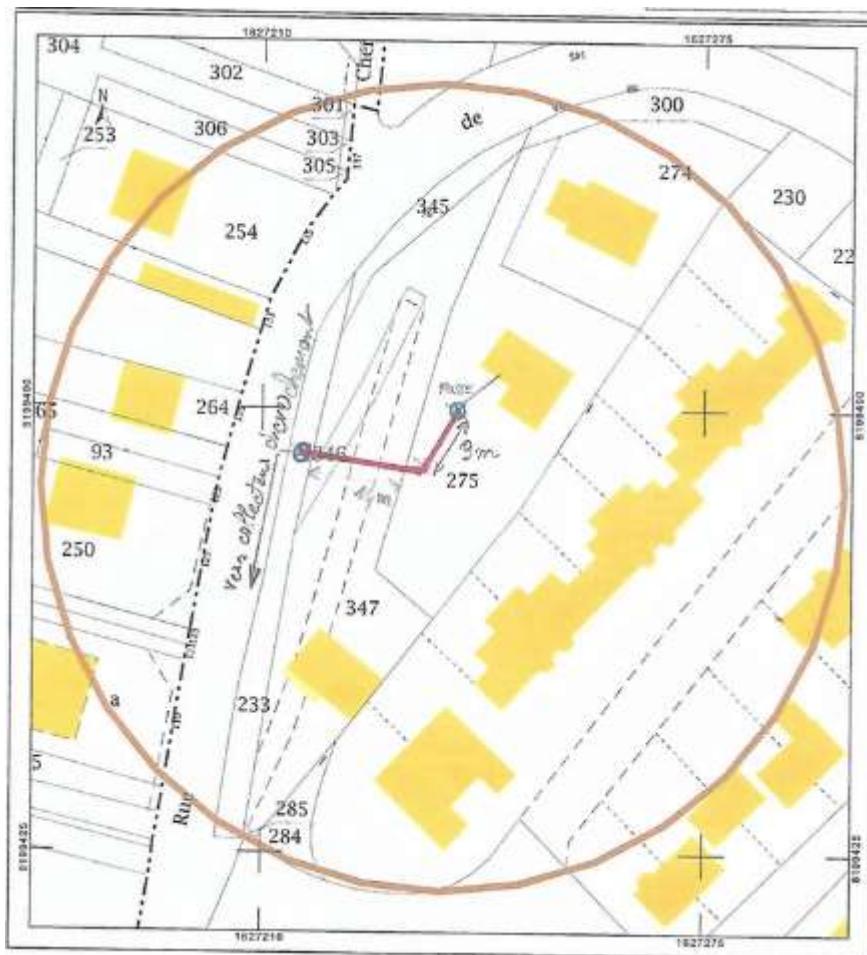
M. Goepper est interrogatif quant au raccordement de son voisin depuis 1971,

Le document référence 23NIF013 (évaluation environnementale) classe les différentes zones selon leur priorité de réalisation. M. Goepper est surpris que la zone rue de l'Hautil et bois Roger (site où il habite ; soient en priorité 6 alors que le coût de raccordement est le moins onéreux par rapport aux autres zones (voir le tableau 4 page 32)).

M. Goepper souhaite que le raccordement de sa propriété passe en 1

M. Goeppel a joint son acte de vente signalant

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -



### Analyse du commissaire enquêteur

M. Goeppel a, à plusieurs reprises demandé d'être raccordé au réseau collectif en présentant un projet de raccordement, nécessitant une servitude.

### Questions du commissaire enquêteur

Quelle suite donnerez-vous à la demande M. Goeppel

### Contribution n°4, registre papier (du 4 octobre) . et E2 du registre dématérialisé du 4 octobre)

**Observation de M. CASSEN Daniel et M-Mme André et Joelle GEORGE, domicilié respectivement au 6 et 4 sente de la cote Mathias**

M. Cassen est propriétaire d'une maison aux 6 sentes de la Cote Mathias, datant des années 1930. L'alimentation en eau potable ne se fait pas la sente des petits Haumonts, mais l'évacuation des EU est inexistante, alors que le réseau EU passe à environ 200m de là par le tunnel de la sente des carrières Binet, sous la voie ferrée. Toutes les habitations des sentes

## **Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine GPS&O - Yvelines -**

« des basses parties », « des petits Haumonts », « de la cote Mathias », « des hautes parties », représentant au total une trentaine de logements, ne sont pas raccordées au réseau EU .

M. Cassen indique que 3 maisons sise sente de la cote Mathias (dont la sienne au 6) sont indiquées en zone AC alors alors qu'elles sont en ANC.

M. Cassen indique que l'assainissement sente des petits Hautmonts , dessert des maisons situées en contrebas, obligeant l'utilisation de pompe de relevage.

Une solution gravitaire par la sente de la cote Mathias, sente des carrières Binet, rue Paul Doumer pourrait se faire gravitairement

Cette remarque concerne les eppoux Lecocq (sente de la carrière Binet) et Panaget (7 chemin de l'Echenet)

### **Analyse du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur site et a constaté de forts dénivélés

### **Questions du commissaire enquêteur**

**La question émise par les riverains de la sente de la cote Mathias est-elle une solution envisageable ?**

#### **Etape suivante**

Suite à ce procès-verbal de fin d'enquête, la procédure d'enquête publique en vigueur prévoit que : « *Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.* »

Je me tiens à votre disposition ou à celles de vos représentants pour apporter d'éventuelles précisions ou échanger sur des points qui le nécessiteraient.

*Le commissaire enquêteur*

*Jean-Luc Bienvault*

## Actualisation du zonage d'assainissement pour Triel-sur-Seine

GPS&O - Yvelines -

*ANNEXE 1 – suivi des visites et contributions sur le registre dématérialisé.*

Date	Fréquentation numérique					registre papier
	visiteurs	visite	téléchargement	visualisation	contributions	
04-sept-25	0	0	0	0	0	
05-sept-25	16	17	3	11	0	
06-sept-25	12	12	0	2	0	
07-sept-25	8	8	2	0	0	
08-sept-25	0	0	0	0	0	
09-sept-25	14	15	2	1	0	
10-sept-25	6	6	21	14	0	
11-sept-25	5	5	4	12	0	
12-sept-25	4	4	6	11	0	
13-sept-25	11	11	0	2	0	
14-sept-25	0	0	0	4	0	
15-sept-25	1	1	0	0	0	
16-sept-25	1	1	0	0	0	
17-sept-25	9	9	1	4	0	1
18-sept-25	1	1	0	0	0	
19-sept-25	4	5	2	11	1	
20-sept-25	0	0	0	1	0	
21-sept-25	0	0	1	1	0	
22-sept-25	0	0	0	0	0	
23-sept-25	0	0	0	0	0	
24-sept-25	3	3	0	0	0	1
25-sept-25	0	0	4	11	0	
26-sept-25	0	0	1	0	0	
27-sept-25	0	0	0	1	0	
28-sept-25	0	0	1	3	0	
29-sept-25	0	0	0	0	0	
30-sept-25	0	0	0	0	0	
01-oct-25	3	3	0	1	0	
02-oct-25	1	1	2	1	0	
03-oct-25	0	0	1	11	0	
04-oct-25	14	20	0	0	3	2
Total	110	122	51	101	4	5